

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 2 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
Collège A – Enseignants : Manon ALTWEGG-BOUSSAC Stéphane DE LA ROSA Arnaud DE NANTEUIL Bénédicte FRANÇOIS Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Frédéric MARTIN Pierre de MONTALIVET Lamprini XENOU Collège B – Personnels BIATSS Johan MENICHETTI Collège C – Doctorants Marc PITON		Laure CLEMENT-WILZ Dominique GENCY-TANDONNET Béligh NABLI Alain DESRAYAUD Simon GILBERT Sara GODECHOT-PATRIS Paul GROSSER Gérard TEBOUL

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 10h35 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

1. – Bilan de l'année universitaire 2021

A l'occasion de la présentation du bilan des activités scientifiques du laboratoire depuis le mois de janvier 2021, une discussion s'engage sur le recrutement futur d'un ou d'une responsable de la communication au sein de la Faculté.

2. – Exécution du budget 2021 (examen des demandes de financement et des projets de dépenses)

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Bélich NABLI, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la prise en charge, à hauteur de 2311 euros, des frais de publication, aux éditions Larcier, des actes du colloque organisé sous sa direction, sur le thème : « L'Etat intégré. Le cas de la France ».

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Gregory BLIGH, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la prise en charge, à hauteur de 3800 euros, des frais de publication, aux éditions Mare & Martin, des actes du colloque organisé en janvier 2021 sous la direction de Gregory BLIGH et du Professeur Nicolas SILD, sur le thème : « Actualité du droit naturel. De la vitalité des théories à l'impensé du droit positif ».

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Lucie SPONCHIADO, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera à la conclusion d'un partenariat avec l'Observatoire de l'Ethique Publique, pour une durée de trois ans. Ce partenariat donnera lieu au versement, par le laboratoire, d'une contribution financière annuelle de 2500 euros aux activités d'expertise de l'Observatoire. Le Conseil arrête également que la conclusion et la mise en œuvre du partenariat nécessite au préalable une identification claire des prestations que fournirait l'OEP au laboratoire MIL, ainsi que l'ajout de précisions, dans le projet de convention, sur le caractère scientifique des activités menées conjointement. Il est convenu d'un commun accord qu'une convention de partenariat révisée soit, à cette fin, soumise au prochain conseil.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par la Professeure Laure CLEMENT-WILZ, le Conseil arrête que le laboratoire MIL participera au financement du projet de GIS *Eurolab. Réseau interdisciplinaire pour la Recherche sur l'Union européenne*. Conformément au projet présenté au Conseil, cette participation portera sur une somme de 2500 euros répartie à part égale entre le laboratoire MIL et l'Ecole internationale d'études politiques.

Après examen des éléments communiqués au Professeur Stéphane DE LA ROSA par la direction du Service Commun de la Documentation de l'UPEC, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera au renouvellement de sa contribution financière au financement d'un abonnement à la base de données Strada Lex. Un accord est également donné pour le financement d'un abonnement à la base de données West Law, à hauteur de 6250 euros répartis entre le laboratoire MIL et le laboratoire IMAGER. Le Conseil arrête enfin que des négociations seront entreprises auprès du SCD en vue d'un abonnement aux revues en ligne proposées par Kluwer, et qu'une demande d'abonnement à une liste de revues imprimées considérées comme essentielles ou non disponibles en ligne sera transmise au fournisseur de l'Université.

3. – Politique doctorale

Marc PITON fait connaître aux membres du Conseil le souhait, émis par plusieurs doctorants, de procéder à la désignation, parmi les enseignants-chercheurs du laboratoire, d'un référent « appel à communications ». Un consensus se dégage sur la compétence naturelle des directeurs de thèse pour ce type d'appui à l'activité doctorale.

A l'initiative de Marc PITON, une discussion s'engage sur la nécessité de revoir, pour l'avenir, l'organisation générale des séminaires doctoraux annuels du laboratoire, notamment pour les recentrer sur l'élaboration de la thèse.

A l'issue des échanges, il est convenu que Marc PITON présentera au Conseil plusieurs thèmes susceptibles de faire l'objet d'une journée doctorale à partir de la rentrée universitaire.

4. – Programmation scientifique de la rentrée / activité par axe

Sur proposition du Professeur Stéphane DE LA ROSA, le Conseil donne son accord pour faire coïncider la réunion de rentrée du laboratoire avec la conférence organisée le 9 septembre 2021 par la Professeure Manon ALTWEGG-BOUSSAC, autour de la présentation de l'ouvrage de la Professeure Adrienne Stone sur les libertés académiques.

Une présentation exhaustive de la programmation scientifique du premier semestre 2021/2022 est également présentée au conseil de laboratoire.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h45.

En Faculté, le 2 juillet 2021

